

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE178

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

- La compatibilité des accords de libre-échange avec les objectifs à atteindre de l'Aide publique au développement française.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'enrichir le rapport du Gouvernement au Parlement pour améliorer la transparence de l'aide publique au développement en demandant au Gouvernement d'établir dans ce futur rapport un point sur la compatibilité entre les accords de libre-échange et l'APD. Les objectifs semblent presque systématiquement opposés entre les gains pour le commerce et les pays développés, et les pertes pour les travailleurs, la planète et les pays les moins développés.